AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

6e. ANNEE, No. 1. *MANITOBA.* JEUDI, 1er JUIN, 1876.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

# LE METIS

## DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.......$100 00
" demi " ....... 100
" un qrt. de colonne 60 00

**Redige par un Comite de Redaction**

## LE "METIS."

**Jeudi, 1er Juin, 1876.**

### Arrivee de nos Compatriotes.

Mardi dernier 30 Mai, marquait une date mémorable et était un grand jour de fête pour St. Boniface et tout Manitoba; le premier renfort d'émigrés canadiens des Etats Unis nous arrivait, et il nous était donné de saluer des amis, des compatriotes, des frères. Le gros du détachement était resté à Dufferin pour aller choisir les terres et fixer le site de la colonie. Ceux qui sont descendus à St Boniface sont au nombre de cinquante six. Plusieurs des colons restés à Dufferin, à leur retour de la réserve, doivent continuer jusqu'à St. Boniface avec leur chef dévoué M Lalime. On les attend sur la fin de cette semaine.

Partis de Worcester le 5 mai, au nombre de 125 environ, nos compatriotes ont mis plus de trois semaines à venir. Ils ont été arrêtés dix jours entiers par les glaces qui bloquaient la longue et étroite Baie de Duluth. On conçoit leurs fatigues et les privations de toute espèce qui ont dû nécessairement signaler un tel voyage. Néanmoins, la bonne humeur, la gaieté et la satisfaction se lisaient sur la figure de tous ces braves colons Un groupe de membres de la Société de Colonisation s'est rendu à l'arrivée de *l'International* pour les recevoir, et plusieurs maisons de St. Boniface se sont disputé le plaisir de donner l'hospitalité aux voyageurs. Dans la journée, grâce au zèle et aux efforts de tous les amis, leur installation s'est complétée, et ils ont pu recevoir la visite de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque accompagné de M le Curé Dugast, du Président et des membres de la Société de Colonisation.

M. Dégagnier, au nom de tous, a lu une très-jolie adresse à Sa Grâce qui a répondu avec son bonheur accoutumé d'expressions.

Le soir, aux exercices du mois de Marie, la foule des pieux fidèles était grossie sensiblement par nos nouveaux compatriotes qui sont aussi de bons chrétiens.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces nouveaux pionniers de la civilisation de l'Ouest, à ces compatriotes au cœur énergique, à l'âme persévérante. Ils ont excité l'admiration partout sur leur passage par leurs bonnes manières, leur mine franche, leur allure digne et sérieuse Ce sont bien là les colons qu'il faut à nos fertiles vallées, à nos riches et splendides prairies.

On nous informe qu'un second détachement les suit de près: heureuse et bonne nouvelle! C'est par milliers qu'ils nous les faut, et, Dieu aidant, nous les aurons. Nous ne leur promettons pas la richesse ni la première, ni la seconde année; mais le pays est nouveau, plein d'avenir et de ressources; et il sera bien malchanceux le père de famille laborieux et persévérant qui, dans trois ou quatre ans, ne sera pas sur le chemin d'une saine et honnête aisance Voilà ce que jamais les Etats-Unis ne donneront au quatre cinquièmes des canadiens qui y végètent.

—

Voici la liste des canadiens arrivés mardi matin à St. Boniface. Nous donnerons dans notre prochaine feuille les noms de ceux débarqués à Dufferin:

*De Fall River, Mass.*

F X. Bertrand, Joseph Pélicier, Madame Joseph Pélissier, Louis Marcil, Madame Louis Marcil, un enfant, Antoine Lavallée, père, Madame Antoine Lavallée, Antoine Lavallée, fils. 4 enfants, Edmond Marcoux, Louis Malo, Absalon Roy, Hilaire Roy, Edmond Nadeau, Onésime L'Heureux, Daniel Miller.

*De Woonsocket,*

Pierre Soulier, Madame Pierre Soulier, Joseph Carron, Madame Joseph Carron, 3 enfants, Joseph Parent, Clément Girard.

*De North Adams,*

Joseph Briford, Julien Poirier, Jules Poirier, Madame Jules Poirier, un enfant.

*De Manchester,*

Germain Degagné. Alexis Degagné, Madame Alexis Degagné, 3 enfants, William Lupien, Madame Lupien, un enfant, Joseph Lemoine, Madame Joseph Lemoine, 2 enfants, — Lefort

*De Malton, Vermont,*

Salomon Pepin, Alfred May, Joseph Leclerc.

*De Manville, Rhode Island,*

Esdras Carignan.

*De Lowell, Mass.,*

Paul Lavallée, Madame Paul Lavallée, 1 enfant.

*De Gardner, Mass.,*

Roger Sicotte.

Un magnifique mouvement se fait en Bas Canada en faveur de la Colonisation de Manitoba. L'illustre et grand évêque de Montréal, à qui nulle œuvre religieuse ou nationale n'est étrangère, encourage l'idée de sa haute approbation. Nous renvoyons pour les détails le lecteur à l'article du *Nouveau Monde* qui se trouve plus loin. Courage, amis, et succès.

### Notre Fete Patronale.

La fête patronale approche.

Encore trois semaines, et nous chômerons la St. Jean-Baptiste.

Est-il besoin de faire ici appel au patriotisme, de raviver le culte des vieux souvenirs, des traditions antiques?

Nous le croyons pas. Car, nos compatriotes semblent bien comprendre l'importance de cette solennité qui fait vivre une nation tout un jour, du même souffle et de la même vie.

L'an dernier, nous avons donné à notre fête un brillant éclat.

Il est vrai qu'il s'agissait de célébrer aussi une époque mémorable dans l'apostolat de notre vénéré archevêque.

Mais nous avons, cette année, d'autres raisons de ne rien épargner pour donner au 24 de juin prochain, le plus grand relief possible.

Durant les douze mois qui viennent de s'écouler, nos rangs se sont grossis, notre influence s'est accrue, et l'avenir est plein de promesses.

Eh bien, tâchons prouver que nous avons conscience de nos forces, que nous pouvons les compter, et les mettre au service de nos intérêts.

Il faut se rallier, s'unir, ne pas craindre de s'affirmer, c'est à cette condition que l'étranger nous donnera et son estime et son respect.

Ne l'oublions pas: un peuple quel que petit qu'il soit, n'est pas prêt de périr, si, au besoin, il sait tout oublier pour ne songer qu'au danger commun, et aux moyens de le conjurer.

Ici, nous n'exerçons pas notre juste part d'influence, a raison seulement du chiffre de notre population.

Non, nous vivons surtout, d'entente, d'harmonie, et d'union: et le jour où cette unanimité et cette concorde disparaîtront nous aurons cessé de vivre comme peuple.

Pénétrons-nous de cette vérité; repoussons les conseils perfides; méfions-nous des propos qui font naître les antipathies ou les préjugés, et nous trouverons le salut dans la mise en pratique d'une vieille maxime: "L'union fait la force."

Que le 24 de juin, les membres de la famille française accourent donc en foule de toutes parts!

Qu'ils viennent se grouper sous le large drapeau de la St. Jean-Baptiste, et retremper à l'ombre de ses plis, leur amour de la patrie, leur foi religieuse et leurs sentiments nationaux.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs un article très-remarquable reproduit plus loin sur le Droit d'Enseignement.

La tendance exécrable existe aujourd'hui dans bien des pays d'enlever non-seulement à l'Eglise, mais au père son droit imprescriptible d'élever sa famille suivant sa condition. On décore cela du nom d'éducation obligatoire. Or, il n'appartient à personne, pas plus à une Legislature qu'à un souverain, de dépouiller le père de famille d'un droit qui lui est conféré par la nature, par Dieu lui-même.

Le père lui-même peut déléguer son droit, quant à l'instruction, quant à la science, quant à l'enseignement les arts mécaniques à qui bon lui semble; en cela il remplit un devoir qui est de mettre son enfant en état d'être utile à lui-même et aux autres. Mais, comme l'enfant a aussi une âme qui est immortelle, et comme le soin des intérêts éternels de cette âme appartient à l'Eglise, c'est-à-dire à ceux que Dieu a établis sur la terre pour enseigner la morale, pour donner la vie spirituelle, pour conduire cette âme à la félicité éternelle, il s'ensuit que le père de famille a le devoir constant et supérieur à tous les autres de veiller à l'éducation morale ou religieuse de son enfant. Dieu a le pouvoir suprême sur les âmes; ce pouvoir est un droit qu'il ne délègue à personne, excepté au corps sacré des pontifes de sa doctrine; le père pas plus que qui ce soit ne s'y soustrait sans un crime. Seul il délègue au père seul le droit et le devoir de veiller aux intérêts matériels, à la vie temporelle des enfants, et nullement à l'Etat, à la Législature ou au souverain.

Telle est la belle thèse developpée ou plutôt indiquée à grands traits dans l'article que nos lecteurs verront plus loin. C'est une grande et importante vérité exposée avec énergie et lumière.

Le *Globe* de Toronto, dans un article qu'il publie sur le retour de nos nationaux des Etats-Unis, prétend que le gouvernement de Québec "dépense chaque année une somme "considérable pour induire les émi "grés canadiens-français à retourner "dans leur province natale ou à se "rendre à Manitoba........................"

Nous savons, en effet, que l'on s'occupe beaucoup à Québec du rapatriement de nos amis; mais nous ignorons absolument que le gouvernement de la province sœur ait étendu sa sollicitude jusqu'à nous. L'assertion du *Globe* est plus que hasardée: elle est inexacte.

A ce propos, disons que les craintes formulées par quelques uns de nos confrères nous paraissent chimériques. Il serait puéril de supposer que la masse des villes et des campagnes pût déserter Québec pour envahir Manitoba: il serait aussi impossible de croire qu'un déplacement partiel enlèverait à l'élément français sa juste influence. Une expérience de plusieurs années prouve la vérité de ce que nous avançons Tout le monde sait que depuis longtemps, la manie des promenades aux Etats-Unis a fait perdre à Québec des milliers de bras que réclamaient l'agriculture et l'industrie nationales. Et cependant, la race française n'a pas perdu sa prépondérance: elle domine encore et se multiplie avec vigueur. Nous comprenons que la province de Québec tienne à conserver ses enfants. Rien de plus naturel et de plus louable. Mais nous pensons qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer d'un mouvement qui, sans entraîner de conséquences funestes pour notre influence là-bas, serait de nature à nous aider ici dans une vaste mesure.

Ainsi donc, ne décourageons pas ceux de nos nationaux, non-seulement des Etats-Unis, mais des autres provinces du Canada, qui seraient tentés de venir se fixer au milieu de nous.

Loin d'être une déperdition de forces, ce serait là une nouvelle source d'expansion et de vitalité pour notre province.

Un métis qui arrive des postes les plus reculés de l'ouest, nous informe qu'il n'a vu sur son passage, aucune indice de la venue des sauterelles.

On mande du Fort MacLeod, en date du 22 avril, que la gendarmerie à cheval a opéré l'arrestation de plusieurs trafiquants de liqueurs, lesquels ont été soumis à de fortes amendes et à l'emprisonnement.

On annonce également, que, cette année, la traite des pelleteries aura plus de succès que l'an dernier. Ainsi, à la date ci-haut mentionnée, les traiteurs des rivières du Vieil Homme, du Ventre, et Ste. Marie, avaient plus de 30,000 peaux. Le prix des *robes* à Benton, était de $5.00, en moyenne.

Les vapeurs de la Cie Kittson, nous ont apporté ces jours derniers, les premiers envois des lisses destinées à l'embranchement de Pembina. C'est tout un événement pour le Nord Ouest, que l'arrivée de ces rails qui ont été déposés sur la berge de la Rivière La Seine, en arrière de St. Boniface.

On demande si les travaux seront repris bientôt sur ce chemin. Nous l'ignorons. Il nous semble pourtant que l'on rendrait grand service au pays entier en donnant de l'ouvrage à la classe nombreuse des travailleurs.

### Colonisation de Manitoba.

*Projet d'une Association pour venir en aide aux Canadiens Français émigrant à Manitoba.*

L'annonce suivante a été lue au prône dans les différentes églises de Montréal et de la banlieue, dimanche, le 7 mai dernier:

Nous apprenons avec bonheur qu'une association de colonisation s'organise en cette ville pour venir en aide aux Canadiens-Français qui désirent aller se fixer à Manitoba.

Nous bénissons et approuvons cette œuvre de patriotisme et de charité nationale, et nous espérons qu'elle portera les fruits que nous pouvons en attendre.

Nous vous engageons de toutes nos forces à favoriser cette association et à la patroniser par tous les moyens en votre pouvoir.

† IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Vraie copie,

C. LEBLANC, Chan. S. Secrét.

Le *Nouveau Monde* a déjà fait connaitre au public le mouvement qui s'opère à Montréal, dans le but de fonder l'association colonisatrice à laquelle Mgr. de Montréal a bien voulu donner son approbation et son encouragement.

Ainsi qu'on l'annonçait, hier, deux assemblées préliminaires ont eu lieu pour jeter les bases de cette société, et élaborer un projet de constitution.

Le but immédiat de l'association sera d'encourager l'œuvre de la Co-

lonisation de Manitoba, et de contribuer à l'établissement des colons, tant par secours pécuniaires que par des informations et des renseignements donnés aux émigrants.

Pour être membre de la société, il suffira de payer une contribution annuelle, qu'on a suggéré devoir être fixée à la somme d'une piastre.

La société sera en correspondance avec la société de Colonisation existant déjà à Manitoba, dont elle se considère comme une succursale et dont elle prendra et recevra les instructions.

Elle reconnait comme président honoraire Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de St. Boniface, qui a vu avec satisfaction les démarches qu'on a faites pour établir cette société

Sur la liste de ceux qui sont déjà inscrits pour faire partie de cette société, nous voyons les noms d'un très grand nombre de nos premiers citoyens, et entre autres de MM. Côme S. Cherrier, R. A. R. Hubert, C. A. Leblanc, Amable Jodoin, fils, Alfred Larocque père, Alfred Larocque, fils L. G. Martin, M. P. P. Alph. Desjardins, M. P., L. O. Taillon, M. P. P., A. de Bonpart, Chs. C. de Lorimier, Chs. Thibault, P. Letondal, F. Houde Jos. N. Valois, L. A. Jetté, M. P., J. D. Rolland, A. Dubord, Dr. Laramée, Dr. Lachapelle, Alph. Ouimet, Alph. Leclaire, Arthur Prévost, L. O. Hétu, etc., etc., etc.

Nous croyons inutile d'insister sur le bien que cette association est destinée à produire, et sur les avantages qui résulteraient de sa formation pour la province du Manitoba, et pour la province de Québec. Les émigrants trouveront à Manitoba un sol extrêmement fertile et un climat qu'on s'accorde à reconnaitre comme des plus salubres, malgré les grands froids qui s'y font sentir. Ils y trouveront une population parlant leur langue, et professant leur religion,—un autre Canada, enfin,—cela ne vaut-il pas mieux que les Etats-Unis ?

Diriger vers Manitoba les Canadiens-Français qui par suite du mauvais état de leurs affaires sont obligés de quitter leur patrie, et ceux de nos compatriotes, actuellement aux Etats-Unis, qui, désirant revenir au Canada, se voient dans l'impossibilité de le faire, telle est l'œuvre de notre société.

Il ne s'agit pas de pousser nos gens à quitter le pays, mais d'envoyer ceux qui sont obligés de nous quitter ou qui ne peuvent revenir à nous, dans un pays où tout en gagnant leur vie, ils demeureront canadiens et catholiques.

C'est donc une œuvre éminemment religieuse et patriotique, et si elle eût été autre, elle n'aurait pas reçu les marques d'approbation et de faveur que Mgr. de Montréal a bien voulu lui donner. Enfin, en travaillant à coloniser Manitoba nous marchons sur les traces de nos ancêtres qui, les premiers, ont commencé à défricher ces fertiles régions : nous conservons à la race française l'héritage légué par nos pères ; nous travaillons pour notre province en nous ménageant pour l'avenir l'alliance et le secours d'une population qui nous sera unie par les liens du sang, de l'amitié et de la reconnaissance.

Nous ne voulons par terminer sans dire que l'Union catholique de Montréal, a voté une somme de $50, qui a été remise au Rév. P. Lacombe, pour l'œuvre de colonisation du Manitoba. Nous espérons qu'on se fera un devoir de suivre cet exemple.

Une assemblée générale des amis de l'œuvre doit avoir lieu mercredi prochain à 7½ heures p.m. à la maison des RR. PP. Oblats, rue Visitation.—*Le Nouveau-Monde.*

### En Route pour Manitoba.

Le *Travailleur* de Worcester, Mass. du 18 mai, écrit ce qui suit :

"Une lettre privée de l'agent d'immigration nous donnes des détails sur le petit groupe des nôtres, en route pour Manitoba. Les colons sont remplis de courage. Ils doivent arriver à Fort Garry aujourd'hui même le 18. Le groupe comprend 105 personnes, dont près 75 hommes : M. Lalime écrit que le voyage s'accomplit sans trop de fatigue et la bonne entente règne entre tous.

" Il y a parmi les passagers deux jeunes couples de Fall River, qui avaient fait bénir leur union, la veille de leur départ. Courageux jeunes gens."

### EMIGRATION A MANITOBA.

Le *Protecteur Canadien* de Fall River, Mass. publie le bel article suivant :

Je vois qu'il se prépare actuellement dans les Etats de la Nouvelle Angleterre, au sein de nos compatriotes, un mouvement plus sérieux d'émigration vers les fertiles contrées du Nord-Ouest et de Manitoba. Dieu en soit loué et que sa Providence toujours bienfaisante protége et bénisse cette généreuse tentative. Enfants du Canada qui vivez sous un ciel étranger, qui respirez l'air vicié de ces grandes manufactures où l'on paye votre travail c'est vrai mais où l'on prend aussi votre santé, les temps marqués sont enfin arrivés ; quittez la servitude d'Egypte, il y a pour vous une terre de bénédiction. Ceignez vos reins : prenez le bâton du voyageur et dirigez vos pas vers ces pleines immenses, que foulent encore aujourd'hui, d'innombrables troupeaux de bisons. Les serres de l'aigle vous étouffent, débarrassez vous de cette étreinte fatale ; soyez libres sous un ciel libre, peuplez ces vastes solitudes ; quittez la livrée du serviteur et recevez désormais pour salaire de votre travail, pour prix de vos sueurs les abondantes moissons d'une terre qui ne demande qu'à produire, et pardessus tout l'inappréciable contentement que donne cette royauté incontestée de la glèbe.

* *

Oh ! oui, c'est bien maintenant qu'il faut dire : Dieu protége le pauvre voyageur ! Manitoba est une terre française que l'on nous enlève petit à petit, jour par jour, par cette implantation d'étrangers que l'on fait venir, à grands frais, du fond de la Russie. Avant longtemps pour peu que l'immigration ménonite continue nos compatriotes seront noyées par le flot toujours grossissant des étrangers ; il faut arrêter ce mouvement, retarder le moment où cette immigration progressive aura enseveli pour toujours l'influence française sous les débris de sa grandeur impuissante Elle est donc généreuse et patriotique cette noble tentative de diriger vers Manitoba les pas du Canadien qui ne veut plus vivre sans la protection du drapeau étoilé. On peut vivre à Manitoba ; la preuve c'est qu'on ne craint pas de partir des confins les plus reculés de l'Europe, de traverser les mers, d'endurer les fatigues d'un long et périlleux voyage, pour venir dans ces plaines immenses de Manitoba et du Nord Ouest, marquer la place où s'élèvera la hutte du colon, d'où sortira du sein déchiré de la terre le premier épi de la moisson nouvelle.

* *

Cette terre de Manitoba, nos fiers chasseurs l'ont sillonnée en tous sens nos intrépides missionnaires l'ont conquise à la religion du Crucifié ! Ne laissons donc pas périr notre œuvre et mourir notre nom. L'avenir de la race française dans l'Amérique du Nord ou au moins, sans aucun doute, la conservation de notre nationalité au milieu des éléments hétérogènes qui constituent la Confédération Canadienne sera le prix de la possession de cette province, aujourd'hui si petite par le nombre de ses habitants et qui pour cette raison compte si peu dans les conseils de la nation. ....... .......

........................................

........................ ........ Voilà certes de quoi stimuler le patriotisme. Faisons donc de cette émigration canadienne vers Manitoba une question véritablement nationale, et que nos compatriotes qui quittent aujourd'hui le territoire américain se pénètrent de cette idee ; que ce n'est pas simplement un changement de place qu'ils opèrent. Sur cette terre de Manitoba ils ont une belle mission à remplir ; rois et maîtres du champ qu'ils cultiveront qu'ils ennoblissent leur travail et leurs sueurs en les consacrant à acquérir à la nationalité canadienne un accroissement de forces, une influence dont elle a besoin non seulement pour grandir mais encore pour ne pas déchoir.

* *

Les amis du Canada français, les journalistes principalement, eux qui ont en mains cette puissance qu'on appelle la presse, doivent encourager de toutes leurs forces un mouvement que bien des individus tentent par un motif d'intérêt personnel, mais au succès duquel la patrie elle même est directement intéressée. Devant le bien général, les rivalités n'ont qu'à se taire, et au nom de la patrie que les intérêts de clocher s'effacent.

Canada, 14 Mai, 1876.

ROBERT.

### ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

RÉUNION DU BUREAU DE DIRECTION.

PRÉSENTS :—M. le Président, Rév G. Dugast, l'Hon. J. Royal, l'Hon. J. Dubuc, MM. Elie Tassé, Geo Roy, D. Bibaud, Félix Trudel, N. D. Gagnier, C Muloin, P Coderre, J. C. S. Royal, Dr Desjardins, J. Gibault, G. Desautels, Geo Couture, Ant. Gauvin, Oct Allard et R Sicotte.

Le Président ouvre la séance en invitant les membres à prendre les mesures nécessaires pour la célébration de notre fête nationale, le 24 juin prochain.

Après discussion il est proposé par N. D. Gagnier, secondé par G. Desautels :

1o. Qu'un comité d'organisation soit nommé avec charge d'organiser la fête et de faire les invitations nécessaires.

2o. Que ce comité soit composé de l'Hon. J. Royal, l'Hon. J. Dubuc, MM Elie Tasse, Geo. Roy, C Prud'homme, D. Bibaud, Elie Brisebois et R. Sicotte.—Adopté.

Il est ensuite propose par l'Hon. J. Dubuc, seconde par M. Elie Tassé :

1o. Qu'un comité de decoration soit nomme avec charge de préparer l'église et de voir aux autres décorations.

2o. Que ce comité soit composé de tous les commissaires ordonnateurs de l'association.—Adopté.

Il est finalement proposé par le Dr. Desjardins, secondé par P Coderre :

1o. Qu'il soit nommé un comité de finances, chargé de règler les dépenses de la fête, et qu'aucune dépense ne soit faite par aucun des autres comités sans la sanction de ce comité.

2o. Que ce comité soit composé de l'Hon. J. Dubuc, MM. Félix Trudel et P. H. Prince.—Adopté.

R. SICOTTE,
Secrétaire Archiviste.

### NOUVELLES DES ETATS-UNIS.

Nous apprenons qu'un soldat américain du nom de White a assassine à Pembina, mardi dernier, un citoyen du nom de Colby. Avant de commettre son crime, le meurtrier avait insulté et provoqué sa victime de la façon la plus outrageante. Les autorités américaines ont arrêté White.

—

Philadelphie, 12.

Vingt cinq à trente mille personnes ont visité l'Exposition hier.

La plupart des personnes distinguées qui assistaient à l'ouverture de l'Exposition, étaient hier sur les terrains ; on a remarqué entre autres les consuls d'Angleterre et du Chili, des membres du Congrès et un grand nombre d'officiers de l'armée et de la marine.

—

Omaha, 18

Des dépêches particulières de Fort Laramée annoncent que l'état des affaires, à l'agence de Red Cloud, inspire de vives inquiétudes. Grand nombre d'indiens sont partis pour joindre le Taureau Assis ou attaquer les mineurs des Black Hills Le conducteur de la malle a été tué hier sur la Montagne Blanche. Les troupes se préparent activement à une expédition.

—

New York, 18,

Une dépêche de Washington dit que la réponse de Lord Derby à la note du secrétaire Fish, au sujet de l'extradition de Winslow, a été reçue hier. La réponse est ferme et digne et déclare que la loi de 1780 ne prévoit pas du tout le cas actuel.

### Nouvelles D'Europe.

Rome 25 avril.

On se préoccupe beaucoup dans le monde diplomatique aussi bien qu'au Vatican—des entrevues qui ont eu lieu à San Rossore, entre le Roi et MM. Nicotera, Depretis et Cialdini. Il va de soi qu'on y a traité des questions importantes du moment, y compris la question d'Orient ; mais, si j'en crois des renseignements qui ne m'ont jamais trompé jusqu'ici, on se serait surtout attache à définir la situation à prendre vis-à-vis de l'Eglise et des catholiques. Quelle que soit la vitalité du Pape, on s'est concerté sur les mesures à prendre à sa mort. Certes, voilà bien des années que les pouvoirs de l'Europe basent leurs calculs sur cette mort que Dieu leur fait attendre. Mais nous ne pouvons nous dissimuler qu'elle arrivera un jour.

Or, ces pouvoirs en général, et l'Italie en particulier, sont dans une erreur énorme s'ils croient que le Pape lui même n'a pas tout prévu et tout disposé. Je puis vous dire deux choses importantes : la première que le Sacré Collège, dans le cas d'un Conclave, ne dérogera à aucune des règles fixées par les papes ; la seconde ; qu'aussitôt après l'entrée des Italiens, toutes les mesures, jusqu'aux plus minutieuses, ont été prises pour assurer l'élection du successeur de Pie XI. Il est absurde de penser qu'un Pontife quelconque ait de la répugnance à s'occuper de sa mort : la mort est le sujet de la méditation de tous les hommes selon Dieu, et comment un pape se soustrairait il au devoir qu'elle lui impose ? Or, le devoir imposait à Pie IX d'ordonner ces mesures et, ceci soit dit pour la consolation des fidèles et pour la confusion des impies, ces mesures ont été prises.

Maintenant Dieu est le maître de la vie.

Il a prolongé celle de Pie IX au delà du terme ordinaire. Aucun de ses prédécesseurs, pas même Saint Pierre, n'a atteint la durée de son pontificat Dieu n'a pas agi ainsi sans un grand dessein, et pour que Pie IX, meure, il faut que ce dessein soit accompli. Qu'avons-nous donc à craindre ?

—

Les dépêches de France contiennent ce qui suit :

Paris, 8.—L'Agence Télégraphique Russe annonce que les ministre de la guerre et de la marine de la Turquie, ont été remplacés par des membres du parti de la paix.

Une dépêche de Risano au *Times* dit qu'un ordre officiel enjoint de ne pas continuer les secours aux réfugiés de l'Herzégovine se trouvant sur le territoire de l'Autriche.

—

Constantinople, 8.—Dès que la nouvelle des outrages de Salonique a été connue, les ambassadeurs de France et de Prusse ont demandé conjointement réparations. La Porte leur a promis toute satisfaction.

Paris, 8—On dit que les bonapartistes favorisent l'agitation causé par la demande d'amnistie, dans le but de susciter des troubles qui seraient de nature à tourner à leur profit.

Le nouveau journal de Rochefort est tout aussi aggressif que la *Lanterne* qu'il publiait autrefois.

Le gouvernement poursuivra sans doute M. Rouher, à cause de la proclamation anti républicaine qu'il a adressée aux électeurs d'Ajaccio.

—

Londres, 8.—Une dépêche de Madrid au *Standard* dit qu'une ordonnance qqi vient d'être publiée permet aux officiers qui se sont joints à Don Carlos, de reprendre du service dans l'armée royale avec le rang qu'ils occupaient avant leur désertion. Douze cents officiers sont ainsi rentrés dans l'armée.

—

Londres, 8.—Un télégramme adressé de Madrid au *Standard* dit que les journaux ministériels l'*Epoca* et la *Politica* annoncent que l'ex-reine Christine retournera en Espagne vers la fin de mai et se fixera à Aranjuz, et que l'ex-reine Isabelle reviendra durant l'été et habitera San Sébastien.

Une dépêche de l'agence Reuter dit que les délégués des provinces basques ont eu hier avec le ministre Canovas de Castello une conférence qui n'a amené aucun résultat, et qu'ils en auront une autre vendredi.

Le gouvernement espagnol a envoyé une frégate pour prêter main-forte au consul espagnol qui se plaint de la violation du territoire neutre par les arabes

Une dépêche de Madrid au *Daily News* dit que les clauses de la tolérance introduite dans la nouvelle constitution, continueront à occuper l'attention du congrès pendant toute la semaine et qu'elles seront certainement adoptées, car senor Canovas del Castello en fait une question de cabinet.

—

Nous extrayons des derniers journaux les nouvelles qui suivent au sujet des troubles aux Indes Occidentales :

Jamaïque, 1er mai.—La nouvelle de nouveaux troubles dans les Barbades a causé ici une vive excitation.

Des troupes ont été envoyées en toute hâte à bord de l'*Argus*. Si l'on n'adopte pas une politique plus conservatrice, on appréhende des troubles à Kingston.

Les dernières nouvelles des Barbades disent qu'il y a eu de nouvelles émeutes dans lesquelles plusieurs personnes ont perdu la vie. Une députation a été envoyée en Angleterre, pour exposer l'état des affaires au bureau colonial et les colons ont souscrit une somme de $5,000 pour payer ses dépenses. On dit que des propriétaires se trouvant actuellement en Angleterre, ont conseillé au ministre des colonies de rappeler le gouverneur Hennessy et le solliciteur général Semper qui sont la caue de tous les troubles.

—

Londres, 9.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, M Lowther, sous secrétaire du département colonial, a dit qu'il n'était pas arrivé d'autre émeute aux Barbades. Le gouverneur Hennessey a télégraphié au bureau des colonies que les troubles ont eu lieu à Tabago, une des Iles Sous-le-Vent. La cause en est inconnue.

Un vaisseau de guerre s'est rendu à Tobago.

Le comte de Carnavon secrétaire de ce ministère, a mande par télégraphe des détails complets.

—

Quelques journaux étrangers ont parlé d'une rupture qui aurait eu lieu entre le prince Alfred, d'Angleterre, et sa femme, fille du czar de Russie Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une correspondance:

On dit que des démêlés sont survenus qui pourraient avoir de graves conséquences La duchesse d'Edimbourg s'est querellée, dit-on, avec son mari et l'a quitté. Elle est retournée auprès de son père, le czar qui lui a fait l'accueuil le plus chaleureux et qui montre beaucoup d'indignation, en raison de la manière dont elle a été traitée par la famille royale d'Angleterre.

On ne dit pas exactement quelle est la cause de la querelle. Dans tous les cas, et quelle que soit son origine, la querelle existe; la séparation est un fait accompli. Ainsi disparaissent les espérances qu'on avait fondées sur l'union des familles régnantes de Russie et d'Angleterre. Si le czar nourrit réellement des projets de conquête en Orient qui soient hostiles à l'Angleterre. il a maintenant un motif personnel de travailler à son exécution.

## Bruits de Guerre.

On lit dans le *Courrier des Etats Unis*:

La situation politique n'a jamais été plus inquiétante qu'elle ne l'est en ce moment en Europe, et il semble qu'une guerre générale longtemps conjurée par les efforts combinés de toutes les grandes puissances, soit à la veille d'éclater. En fait, tout est tellement obscur dans les inextricables complications des intérêts inconciliables en présence qu'il est impossible de prévoir par quel prodige de sagesse humaine elles pourraient êtres dénouées. La parole peut d'un moment à l'autre passer des hommes aux événements. Les populations chrétiennes de l'empire ottoman ne veulent plus être comprimées et repoussent toutes les mains qui s'étendent pour retenir leur révolte. Peu leur importe que leurs aspirations jettent le trouble dans les combinaisons des puissances voisines, elles veulent être libres. Elles ne s'inquiètent pas des conflits qu'entrainerait le démenbrement de l'empire ottoman; elles veulent échapper à sa domination et elles sentent que si l'occasion leur était enlevée aujourd'hui, elles auraient encore de longues années peut être à subir le joug avant qu'elle se représentât. L'élan est donné et la protection évidente, quoique passive qu'elles trouvent dans la Russie, les encourage à le suivre. La Bosnie est en armes, la Croatie turque est au pouvoir de l'insurrection, la Serbie et les principautés danubiennes se prononcent: bref, toutes les nations slaves, obéissant à l'entrainement sont prêtes à s'unir contre l'ennemi commun. Cependant, l'Autriche frémit à la pensée du cataclysme qui menace la Porte, elle voudrait le prévenir et s'épuise en efforts pour entraver le mouvement, mais sa diplomatie est débordée et elle n'ôse pas l'approuver par la force. La Russie déclare qu'elle s'y opposerait. Elle n'a pas provoqué l'agitation; elle a même à l'origine été en concert avec l'Autriche pour y mettre un frein; mais si elle n'a pas voulu d'abord d'insurrection, n'étant pas préparée aux conséquences, elle s'y résout devant son développement et elle est maintenant disposée à accepter l'événement s'il se produit. Si la paix ne peut être rétablie par la persuasion, elle ne veut pas la laisser imposer par la force. Si le mouvement slave est capable de triompher de la Porte, qu'il s'accomplisse. L'Angleterre en se démasquant avertit la Russie qu'attendre ne la servirait pas, au contraire; la temporisation donnerait des armes contre elle, et, si un jour inévitable, l'empire ottoman doit être frappé, mieux vaut qu'il le soit aujourd'hui que lorsque la puissance qu'ell rencontrera sur le chemin sera plus complètement préparée à la combattre. En résumé, les populations slaves sont prêtes à une levée générale de boucliers; l'Autriche voudrait s'y opposer, mais la Russie veut laisser faire; l'Angleterre se prépare pour les éventualités et l'Allemagne se tait. De quel côté inclinera-t-elle? Là est probablement le nœud de la situation. Qui pourrait pénétrer les desseins de M. de Bismark, et quel rôle serait réservé à la France si la guerre venait à éclater? Tout est mystère dans ces complications, et il est impossible de voir où elles tendent.

L'anxiété est partout; l'Europe est sur des charbons ardents et la fièvre se manifeste dans les agitations qui se produisent sur tous les marchés financiers, qui sont les premiers à ressentir les ébranlements du monde politique. Les dépêches sont pleines d'alarmes, et il est impossible, en les lisant, de se défendre des plus graves appréhensions.

## VACANCES.

LES ADIEUX D'UN ÉCOLIER.

*Poésie inédite.*

Le bocage
A repris
Son feuillage
Et ses nids;
La verdure
Embellit,
La nature
Qui sourit.

—

Le lac tranquille,
Soupire et dort;
Son flot mobile,
Expire au bord.
L'agneau gambade,
Sur les gazons,
Faisant parade
De mille bonds.

—

L'onde claire et pure,
De l'humble ruisseau.
Mêle son murmure,
Au chant de l'oiseau.
La verte prairie,
Etalant ses fleurs,
Sans cesse varie,
Leurs mille couleurs.

—

La tendre tourterelle
Rappelle chaque soir,
A l'ombre de son aile
Ses petits, son espoir;
Et l'oisillon docile
Sans crainte s'endormant,
Dans cet heureux asile
Repose doucement.

—

Ainsi que la tourterelle,
Qui demande ses enfants,
Notre mère nous appelle,
Et son amour nous attend.
A cette voix tant chérie
Quittant les rudes labeurs
Courons vers notre patrie,
Suivons l'élan de nos cœurs.

—

Déjà nous touchons le rivage,
Ou brilla de nos jeunes ans,
Le ciel serein et sans nuage
Plus pur que le ciel du printemps.
Déjà l'on voit des jours de fête,
Nous préparer un nouveau sort;
C'est le calme après la tempête,
Ce sont les délices du port.

—

Il est si doux, après dix mois d'absence,
Dix mois constants d'attente et de désirs,
D'aller revoir ces lieux de notre enfance,
Tout souriants de joyeux souvenirs.
Il est si doux de contempler encore,
Le frais bocage où gazouille l'oiseau;
Et de revoir les perles de l'aurore,
Dans les près verts qui bordent le ruisseau.

—

Enfin reposez-vous, esprits philosophiques,
Laissez dormir en paix vos auteurs trop savants;
Ne vous fatiguez plus de problêmes logiques.
A l'aspect du bonheur redevenez enfants.
Adieu, doctes auteurs que l'on ne peut comprendre,
Poëtes qui cachez sous vos latines fleurs,
Des beautés que l'on aime autant ne pas entendre,
Quand pour les découvrir il faut tant de labeurs.

—

Adieu! paisible enceinte asile du silence,
Et vous témoins muets de nos jeunes travaux,
Murs sacrés où l'on voit l'étude et la science,
Régner au détriment des charmes du repos.
Adieu! petit bourdon, dont la voix trop sonore,
Tant de fois nous tira de nos rêves dorés,
Cloche dont les refrains entonnés dès l'aurore,
Nous furent tous les jours tant de fois répétés.

—

Adieu! mais quel accent vient donc frapper ma lyre,
C'est l'adieu du marin qui va quitter le port,
C'est la voix de l'ami qu'on entend redire,
Aux frères attristés qu'il laisse sur le bord:
Ami! voici ma main, presse là dans la tienne,
C'est le dernier adieu, le dernier souvenir,
Bien des jours passeront, avant que le ciel vienne
Dans un commun bonheur, encore nous réunir.

—

Amenés par le ciel sur une même route,
Ensemble nous avons bien longtemps cheminé;
Au moment du départ il est triste sans doute
De songer que déjà ce temps est terminé.
Oui, voici que pour nous le sentier se divise,
Un nouvel avenir se deroule à nos yeux:
Ici le cœur est plein et notre âme se brise,
En voyant arriver le moment des adieux.

—

Adieu! frères chéris, qu'une brise fidèle,
Sans cesse enfle la voile et nous conduise au port.
Que toujours le Seigneur guidant notre nacelle,
La berce doucement sur le flot qui s'endort
Il faut nous séparer, c'est l'heure de l'absence,
Il faut nous séparer, mais on lit dans nos yeux,
Que nous restons unis au sein de l'espérance
Pour être tous, un jour, réunis dans les cieux.

E. D.

## NOUVELLES LOCALES.

— Il a fait très chaud la semaine dernière.

— La végétation est magnifique, et les champs offrent la plus belle apparence du monde.

—On demande quelques petits capitalistes à St. Boniface. Avis à ceux qui ont du flair.

—Il fait depuis mercredi matin une tempête du nord qui rappelle celle de juin 1875 à la même époque

— Le vapeur *Manitoba* n'est décidément pas chanceux: après avoir été coulé bas, l'été dernier, il a failli être incendié, ces jours-ci.

— La presse du Canada, approuve les retranchements qu'a dû faire, dans les circonstances, le ministère local.

— M. P. H. Prince, est parti, samedi dernier pour rencontrer les délégués canadiens à Dufferin. Bon voyage et succès!

— Plusieurs familles canadiennes sont restées à Dufferin en attendant le rapport de ceux qui sont allés visiter les réserves canadiennes

— Plusieurs maisons de St Boniface ont arboré leur pavillon en signe de réjouissance pour saluer l'arrivée de nos amis des Etats Unis.

—Il est mort une femme ménonite à l'embouchure de la Riv-au Rat parmi les 400 arrivés lundi dernier et débarqués à cet endroit par l'*International*.

— La clôture du mois de Marie s'est faite hier soir par un magnifique sermon de Mgr. l'archevêque et un salut solennel chanté par le chœur des RR. SS. de la Charité.

— Les canadiens qui nous arrivent sont les bienvenus. Puisse leur nombre s'accroître rapidement! C'est par milliers que nous les voulons.

— Nous voyons avec plaisir que notre entreprenant compatriote M. P. Guillemette s'est assuré les services de M. Victor Beaupré, pour l'aider dans son commerce. Succès.

— On prête à M. Laird, Ministre de l'Intérieur, à son passage à Manitoba. l'intention d'organiser le gouvernement de la province de Keewatin.

— Mardi soir, au moment où les fidèles sortaient de l'excercice du mois de Marie, la musique du Collége a joué plusieurs airs nationaux pour saluer l'arrivée de nos colons canadiens.

— Un détachement de 16 hommes de la police à cheval du Fort Pelly est arrivé ici le 23 du courant; douze sont invalides. Le trajet s'est fait par l'Assiniboine en 17 jours.

— Le parti de M. Sutherland, entrepreneur des bâtisses fédérales à la Rivière Bataille a quitté Winnipeg, vendredi dernier. MM. Laverdière et Rochard, bien connus ici sont de l'expédition. Le parti est de 60 hommes environ.

— Les insultes et la diffamation de l'*Emerson Review* ont trouvé un digne écho dans le *Standard*, de Winnipeg, de samedi dernier, sous l'ignoble signature d'*Edward Armstrong*, ci-devant shérif et créature du fameux Clarke.

— Des dépêches particulières nous apprennent le mariage du Lt. Col. J A. N. Provencher, Surintendant des Sauvages, célébré le 24 de mai courant à Québec. L'Honorable M. Chapleau servait de témoin au marié. On attend M. et Mme. Provencher ici vers le 8 ou le 10 de juin prochain.

— Le prochain terme de la Cour Criminelle s'ouvrira le 10 juin à Winnipeg. Déjà quelques témoins partis de la Montagne Cyprès et de la Montagne de Bois sont arrivés pour venir rendre témoignage dans le procès des américains accusés de meurtre de sauvages.

— M. G. M. Dawson, de Montréal, nous a adressé un exemplaire d'une brochure qu'il vient de publier sur l'invasion des sauterelles dans Manitoba et le Nord-Ouest durant l'année 1874. Nos remerciements à l'auteur qui se propose de publier un second travail sur les sauterelles de 1875.

— Le Révd. M. Young, ministre méthodiste à Winnipeg pendant les huit dernières années, est parti de lundi dernier pour le Canada. Il ne doit plus revenir. Un souvenir, une promesse de souvenir et des adresses en nombre lui out été présentés avant son départ.

— Les dépenses de Winnipeg en 1875 se sont élevées à $227,439,18; qu'en dites-vous pour un village de 3,000 âmes? Il a fallu pour cela réaliser près de $195,000 de débentures. Les taxes de la ville donnent à peine $30,000, ce qui est déjà énorme. On dit que nos voisins commencent à s'apercevoir que cette comédie leur coûte cher.

— Il y a près de deux semaines, un garçon de 14 ans nommé Walker Giles s'est tué par accident à Headingley. Il s'en allait sur la grande route dans sa charrette, lorsqu'il aperçut des canards. Les yeux fixés sur le gibier, il tira à lui son fusil tout chargé qu'il avait près de lui. Malheureusement il prit l'arme par le canon; le chien s'embarassa, et le coup partit, tuant le pauvre jeune homme presque à l'instant.

## L'Enseignement en France.

Les évêques fondateurs de l'université catholique de Paris ont tenu, à l'archevêché, l'assemblée générale annuelle prescrite par les statuts. Ils ont traité les affaires courantes, se sont fait rendre compte de tout le travail d'organisation récemment achevé en ce qui touche les trois facultés de droit, des lettres et des sciences. Ils ont fixé le budget de l'exercice courant et étudié les projets de développement que l'université comporte.

Il était impossible que les prélats assemblés ne se préoccupassent pas aussi de la situation que prépare aux universités liversités libres le nouveau projet de loi qui tend à leur enlever toute participation à la collation des grades. Ils se sont communiqué l'étonnement douloureux dont ils avaient recuilli l'expression auprès des pères de famille de leurs diocèses, devant cette atteinte inattendue qu'on menace de porter à une loi si longuement préparée, si récemment votée, et sur la foi de laquelle tant de graves intérêts, matériels et moraux, ont été engagés.

Les deux cardinaux archevêques de Rouen et de Paris se sont chargés d'être auprès du gouvernement les interprètes du sentiment unanime de tous leurs collègues.

La lettre suivante de Mgr. Dupanloup adressée à un journal français expose la situation:

Viroflay, le mercredi 22 mars 1876.

Mon cher ami,

Vous craignez que je ne sois trop ému de la déclaration de M. Waddington, et vous me demandez si retirer aux universités libres la part

te la loi leur donne dans la collation des grades est d'une telle conséquence ; l'essentiel pour nous est-il pas de sauver le principe ?

Non, mon ami, ce n'est pas là sauver le principe, mais le sacrifice, car la collation des grades, c'est la liberté même de l'enseignement supérieur, et la mesure annoncée si précipitamment par le ministre n'atteint pas seulement un détail, mais l'essence même de la loi ; elle frappe la loi au cœur, et par conséquent, sur ce point, il n'y a pas d'illusion, de faiblesse, ni de capitulation possible.

En effet, si toute participation à l'examen de leurs élèves et à la collation des grades leur est retirée, les professeurs des universités libres ne feront rien de plus que ce qu'il leur était loisible de faire avant la loi. Il y avait, avant la loi, des répétiteurs, des préparateurs qui presentaient leurs élèves aux examens et aux grades des facultés. Les professeurs des universités libres n'auront pas un droit de plus et ne feront pas une autre besogne. Ils seront, purement et simplement, des répétiteurs, des préparateurs, au service des facultés et des professeurs de l'Etat.

Leur enseignement ne perdra pas seulement par là toute dignité, toute originalité, toute indépendance : eux mêmes se trouveront places en dehors de toutes les conditions d'une vraie et loyale concurrence.

Bref, se serait, sous le nom de la liberté, le monopole, plus un mensonge.

Et c'est un ministre qui, dès le lendemain de son arrivée, se hâte d'aller lui-même au devant de la gauche et nous offre en holocauste, huit mois après le vote la loi, avant toute expérience et tout essai de cette loi !

Quoi ! ces messieurs nous demandent de faire avec eux l'essai loyal d'une simple loi !

Au surplus, mon cher ami, impossible de se dissimuler, c'est la guerre contre l'Eglise qui se déclare. On commence par détruire la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur ; de plus un projet est déposé pour exclure les évêques et les prêtres des divers conseils de l'instruction publique ; en outre, on s'apprête à interdire l'enseignement aux congrégations, pour imposer l'enseignement obligatoire et laïque, et en même temps une autre loi demande la liberté illimitée des cabarets, et d'autres ni plus ni moins que la liberté des clubs. Ce sont là, mon cher ami, les préludes. Cela promet.

Ainsi, pour nous faire aimer la République on n'a rien de plus pressé que l'identifier avec la guerre à la religion. Voilà ce qu'il faut voir, et se tenir prêts.

Vous savez mes biens dévoués sentiments en N. S.

† FÉLIX, évêque d'Orléans.

## Notes sur le droit de l'Enseignement.

Il existe dans le monde deux pouvoirs d'enseignement seulement, un pouvoir naturel qui réside dans la famille, et un pouvoir surnaturel qui réside dans l'église.

Ce double pouvoir embrasse toute enseignement quel qu'il soit, primaire, secondaire, supérieur. Car ces divisions ne sont que des parties de *l'enseignement*, qui lui même est une chose *une*, répondant à une notion *une*.

Le pouvoir naturel qui appartient au père de famille repose sur l'ordre même de la nature. L'ordre de la nature est que le père élève son fils c'est à dire qu'il developpe en lui la vie du corps et la vie plus importante de l'âme.

La vie de l'âme est double : vie de l'intelligence, vie du cœur. L'aliment du cœur est le bien, l'aliment de l'intelligence est le vrai. Donner à l'intelligence l'aliment de la vérité, c'est en quoi consiste l'instruction, ou l'enseignement. Le père a donc le devoir de donner à son fils l'enseignement et un enseignement qui reponde à sa condition, c'est à dire plus ou moins élevé, plus ou moins complet, plus ou moins supérieur. Si le père ne peut pas lui même remplir cette obligation, il la doit remplir par d'autres, qui seront en cela ses delégués et le remplaceront dans l'accomplissement de son devoir.

Aussi le père a, de par la nature, le devoir, et un devoir essentiel d'enseigner à son fils la vérité. S'il en a le *devoir* il en a le *droit* ; c'est une conséquence rigoureuse et une corrélation nécessaire. Car le devoir sans le droit corespondant ne serait plus un devoir. Ce droit s'étend aussi loin que le devoir auquel il correspond, c'est-à dire, à toutes les vérités qui forment l'ensemble de l'enseignement. Et comme le devoir est essentiel et imprescriptible, ainsi est le droit, également essentiel et imprescriptible. Et comme le père a le devoir, s'il ne peut lui-même donner à ses enfants une éducation convenable, de déléguer auprès d'eux des instituteurs, de même il en a le droit ; il peut confier ses enfants à des instituteurs particuliers ou publics, à des corps enseignants ; et ceci pour toute espèce d'enseignements ; et c'est de lui que ces instituteurs publics ou particuliers, que ces corps enseignants tiennent comme délégués le droit d'enseigner. Voilà pour le pouvoir naturel.

Le pouvoir surnaturel n'a pas de moins solides fondements, l'Eglise est enseignante de droit divin, en vertu de la délégation de son fondateur, maître suprême du monde et docteur universel. (*Toute puissance n'a été donnée au Ciel et sur la terre.* St. Math XXVIII, 18.) Jésus Christ Verbe incarné, auquel toute puissance a été donnée par Son Père, au ciel et sur la terre, Jésus Christ qui est *la voie, la vérité et la vie*, donne à son église non pas seulement la permission, mais la mission formelle d'aller par toutes les nations enseigner et baptiser. *Euntes ergo docete omnes gentes.* Math XXVIII, 19). L'églisé à le pouvoir d'enseigner comme celui de bâptiser, c'est-à dire, de telle sorte que ce pouvoir est inhérent à sa constitution, absolu, indépendant de toute loi humaine. Et Jésus Christ son fondateur reste avec elle jusqu'à la consommation des siècles, pour l'assister dans l'exercice de ce pouvoir. (*Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* (Math. XXVIII. 20)

Il est évident que ce droit conféré à l'église par celui qui est la source de toute vérité s'étend à toute vérité qu'elle qu'elle soit, non seulement à la vérité religieuse proprement dite, mais à tout ce qui est en général du domaine de l'intelligence, à tout ce qui fait l'objet de l'enseignement. Car le St. Esprit, qui assiste l'église et qui l'éclaire lui enseigne toute vérité. (*Spiritus veritatis docebit omnem veritatem.*)

Ainsi, nous avons un double pouvoir d'enseignement, pouvoir naturel, et pouvoir surnaturel, résidant dans la famille et dans l'église, s'étendant à tout ordre de vérités. En dehors de ces deux pouvoirs il n'en existe pas d'autres.

Donc l'Etat n'est pas un pouvoir enseignant. Si cette conclusion pouvait être discutée ce serait par cette raison que la famille en entrant dans la société civile a perdu plusieurs de ses droits, lesquels ont été transportés à l'autorité sociale, c'est-à-dire à l'Etat, et que le droit d'enseignement étant de ce nombre, l'Etat par là est devenu pouvoir enseignant.

Examinons la valeur de ces raisons. Il est sûr historiquement qu'à l'origine la famille a préexisté à l'Etat. Or, dans la famille encore indépendante de l'Etat il y avait un droit naturel d'enseigner, et ce droit appartenait à l'autorité paternelle. Mais avec la progression du genre humain, la famille cessa bientôt d'être l'unique société ; il se forma des communautés plus étendues, des cités, des Etats. Evidemment plusieurs des droits qui jusque là appartenaient à l'autorité domestique passèrent alors à l'autorité sociale. Le droit d'enseignement est-il de ce nombre ? L'autorité paternelle fut elle dépouillée au profit de l'autorité sociale ? Et pouvait-elle l'être ?

Quant à la question de fait, l'autorité paternelle garda le droit d'enseignement. Nous ne voyons pas que dans les nations de l'antiquité, sauf peut-être chez quelques-unes ou les principes socialistes avaient prévalu, comme à Sparte, l'enseignement ait été absorbé par l'Etat. Il est presque toujours et presque par tout resté libre. Et dans les nations chrétiennes il en fut de même jusqu'à la période révolutionnaire qui s'ouvre en 1789. L'Etat favorisait, aidait, secourait l'enseignement, mais il ne se constitua jamais lui même proprement enseignant. Il laissa ce droit à la famille et à l'église.

Quant à la question de droit, l'Etat ne peut s'approprier l'enseignement par la raison que cette appropriation est *inutile* et *injuste*.

*Inutile*, puisqu'il y a déjà dans l'Etat deux autorités qui ont le pouvoir et le devoir d'enseigner, qui sont établies et ont vocation pour le faire, et pour le bien faire, qui l'ont fait et qui l'ont bien fait en tout temps, et peuvent encore le faire et le bien faire maintenant si on les laisse libres.

*Injuste*, puisque s'approprier l'enseignement c'est, de la part de l'Etat, spolier la famille et l'église d'un droit inhérent à leur constitution, droit fondé d'un côté sur l'ordre imprescriptible de la nature, qui fait le père maître de son fils et de l'enseignement à lui donner ; et de l'autre côté sur une délegation formelle et positive de Jésus-Christ roi du monde et docteur par excellence. Nulle prétention ne peut renverser ce double droit : y porter atteinte, c'est s'attaquer en même temps, à la nature et à Jésus-Christ, c'est tomber dans le socialisme et dans l'athéisme.

De cette doctrine une fois établie dérivent les conclusions suivantes :

1o. *Donc l'Etat n'étant pas de lui même un pouvoir enseignant ne peut enseigner, s'il le fait, que d'une manière subordonnée aux deux autorités légitimes qui possèdent proprement le droit d'enseignement.* En d'autres termes, l'Etat peut avoir des écoles, des universités, des professeurs ; mais ces professeurs, il ne peut les poser en représentants de l'autorité sociale ; il ne peut de son chef les investir du droit d'enseigner, qu'il ne possède pas lui-même. Ce qui les en investira ce sera la délégation du père de famille, s'il veut par un libre choix leur confier ses enfants.

Ce qui les en investira encore, ce sera dans la société chrétienne l'approbation de leur doctrine et de leur mission par l'Eglise.

2o. *Donc l'Etat n'a pas le droit d'imposer des programmes d'enseignement.* Déterminer le programme est une partie de l'enseignement ; c'en est même une des parties les plus importantes ; et l'on peut dire la plus importante à cause de l'influence décisive qu'elle exerce sur tout le reste. Si donc le programme fait partie de l'enseignement, l'Etat n'ayant pas le pouvoir enseignant, n'a pas par conséquent le pouvoir de fixer les programmes, et encore moins de les imposer. Il peut, sans sortir de son rôle d'auxiliaire en proposer, mais seulement en proposer à la libre acceptation de ceux qui ont le pouvoir légitime d'enseigner.

3o. *Donc l'Etat n'a pas lui-même le droit de conférer des grades*, puisque ces grades sont dans une partie qui n'est pas de son domaine. Le grade en effet, est l'attestation que l'enseignement a été donné à quelqu'un jusqu'à tel ou tel degré, et que la science de celui qui l'a reçu répond à ce degré. Or, à qui est-ce de rendre ce témoignage si ce n'est à ceux à qui il appartient de donner l'enseignement et de le juger, c'est-à-dire à l'autorite enseignante émanant de la délégation des pères de famille et de l'église ? Si l'Etat a des professeurs auxquels des parents confient leurs enfants, ils auront eux-mêmes comme les autres, le droit de conférer des grades, mais ce n'est pas de l'Etat qu'il le tiendront.

Ici on objectera peut-être que l'Etat ayant le devoir de veiller à la sécurité et aux interêts de la société doit avoir par conséquent le droit de vérifier l'aptitude de ceux qui se destinent à certaines fonctions sociales plus importantes : que c'est à lui de prononcer sur leurs capacités : et que les grades étant des certificats authentiques de cette capacité, c'est à lui et non a d'autres, qu'il appartient de les conférer.

Nous répondrons que le grade par lui-même est le couronnement de l'enseignement ; qu'il fait partie de l'enseignement ; que le droit de le conférer fait partie du droit d'enseigner, et conséquemment appartient à ceux à qui il appartient d'enseigner, et que l'Etat pour sauvegarder son droit et remplir son devoir peut instituer des examens speciaux à l'entrée des fonctions dont l'exercice importe à la sécurité sociale. Nous reconnaissons à l'Etat ce droit d'*examen* professionnel, et nous affirmons qu'il lui suffit —*L'Univers*, de Paris.

## VARIETES.

Suite des observations du *Figaro* : Dans un bal.

Un homme, que ses distractions ont rendu célèbre, s'absente un moment et, à son retour, voit tout le monde sourire autour de lui.

Il se regarde et s'aperçoit de l'absence du pan droit de son habit, qui se trouve logé dans son pantalon.

Il se sauve au fond d'un couloir et revient bientôt la figure rayonnante.

Cette fois, l'hilarité éclate de toutes parts.

Dans sa distraction, il avait corrigé l'irrégularite de sa toilette en envoyant le pan gauche rejoindre son pendant.

Il était en veste.

—

Un avocat de Colmar vient de léguer cent mille francs à la maison de fous de cette ville. "J'ai, dit-il dans son testament, gagné cet argent de ceux qui ont passé toute leur vie à faire des procès ; mon legs n'est donc qu'une restitution."

### DECES.

Sur les chars durant le trajet de Fall River à St. Boniface, Georgiana, enfant de M. Joseph Pelissier, âgée de 13 mois.

Entrepot Medical
DE
M. BANKS,
CHIMISTE ET PHARMACIEN.

Assortiment complet de toutes les Drogues, Médecines et articles qui se trouvent dans une pharmacie de première classe.

*Prescriptions de Médecins et Recettes de famille préparées avec soin.*

Se souvenir du local qui se trouve vis-à-vis la Bâtisse du Nouveau Marché.

Winnipeg, 5 Mai, 1876. 6m. 48L.

W. H. LYON,
GRANDE - RUE,—WINNIPEG,
*Vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste,*
—IMPORTATEUR—
DE GROS ET DE DETAIL,
COMMERÇANT EN PRODUITS, ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, CIGARES, CHAUSSURES
et
MARCHAND A COMMISSION EN GENERAL.

Cette Maison donne toute son attention aux consignations de produits et de toute espèce de Marchandises qui lui sont faites ; il en est rendu compte sans delai.

*Avances libérales faites sur des consignations*

Winnipeg, 15 Mai, 1876. 3m

AVIS

LE MAGNIFIQUE CHEVAL
" Jeune Canadien,"

Importé ici l'été dernier, a remporté le 1er prix à la dernière Exposition du Comté de Selkirk.

C'est le plus joli cheval qui soit venu à Manitoba et le Nord-Ouest.

Tous ceux qui désirent améliorer la race de leurs chevaux feraient bien d'en profiter durant la saison qui va commencer.

Pour les conditions et autres informations s'adresser au proprietaire, à St. Boniface, près de la Traverse.

OCT. ALLARD.
Propriétaire.

St. Boniface, 9 Mars 1876. L77

Papeterie ! Librairie !

WASHINGTON FRERES,
GRANDE RUE-WINNIPEG.
*Presque en face du nouveau Bureau de Poste.*

Nouvelles marchandises arrivées consistant en livres d'ecole, papeterie, livres cahiers de musique, ouvrages poétiques, livres pour les Dames, etc.

En outre, une grande variété d'objets de fantaisie, de jouets et de tapisserie.

SOUVENEZ-VOUS DE L'ENDROIT :

Grande Rue de Winnipeg, presque vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste.

Winnipeg, 24 Mai, 1876. a-50

VOUS APERCEVEZ-VOUS QUE LE
O. K.
Salon de Barbier-Coiffeur,
est ouvert de nouveau ?
E. H. HILL,

Champion de la barbe et de la coiffure, vous donnera ses soins avec l'art qu'on lui connait.

VENEZ LUI FAIRE VISITE.

*Grande Rue, Winnipeg—à côté de la Banque McMicken.*

Winnipeg, 24 mai 1876 6m. 58.